



Appel d'offres spécifique PACA – 2021

DIALOGUER ET COMMUNIQUER SUR SON METIER

Rédacteurs : VIVEA – Délégation Sud-Est – Région PACA

Destinataires(s) : Prestataires de formation

Date de création : 10/2020

Date de mise à jour : 10/2020

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 547 000 contributeurs dont 26 839 en région PACA. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Dans une époque où la communication s'accélère et occupe une place importante, l'agriculture régionale n'échappe pas la médiatisation de sujets divers - partage de l'espace péri-urbain et rural, impact des pratiques agricoles, gestion des ressources eau-biodiversité, bien-être animal, ...- qui sont souvent traités de manière partielle ou erronée et qui génèrent des polémiques sur lesquelles les entrepreneurs sont régulièrement interrogés.

De plus en plus souvent les agriculteurs, agricultrices et entrepreneurs du paysage de la région PACA sont confrontés :

- à une méconnaissance de leur activité et une distanciation grandissante avec le reste de la société,
- à une baisse d'attractivité de leur métier qui a des conséquences inquiétantes pour le renouvellement de générations et le maintien des entreprises,
- à des mises en causes récurrentes de leurs pratiques,
- à des violences verbales voire physiques.

L'agriculture régionale revêt de nombreux atouts et les valorise déjà au travers d'actions de communication auprès des jeunes, de sa clientèle, de ses partenaires,... Cependant ces actions ponctuelles ne sont pas suffisantes. Les entrepreneurs doivent pouvoir intervenir positivement pour transmettre leurs valeurs et faire connaître la réalité de leur métier à chaque fois qu'il est nécessaire.

Le Comité VIVEA PACA souhaite accompagner les entrepreneurs du vivant de la région à adopter une communication positive, accessible et pertinente pour témoigner de la réalité de l'agriculture, apaiser le dialogue sociétal et valoriser à sa juste place leur activité nourricière.

L'objectif général de l'appel d'offre

Développer une offre de formation nouvelle qui vise à outiller les agriculteurs et agricultrices et entrepreneurs du paysage de la région PACA afin qu'ils puissent :

- **promouvoir leur métier dans leur environnement proche, dans leur coopérative, leur filière,**
- **affirmer leurs valeurs auprès de leurs partenaires habituels et de leur clientèle,**
- **établir un dialogue constructif et apaisé sur leur territoire.**

2. Propositions attendues

Le public

Agriculteurs et agricultrices, et chef-fes d'entreprise du paysage de la région PACA

Le recrutement du public

Pour la mobilisation du public, il est préconisé de travailler en partenariat avec une structure proche des groupes d'entrepreneurs touchés par une même problématique. Ces modalités devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *Public visé et zone géographique* ».

Le périmètre géographique : Région PACA

Les objectifs de formation

Les objectifs de formation doivent **permettre aux participants obligatoirement de :**

- **décoder les sujets** d'actualité, controverses actuelles, sujets d'interpellation (pratiques agricoles et voisinage, environnement, bien-être animal,...) et prendre du recul par rapport aux polémiques.
- **construire une argumentation positive** : poser le contexte sociétal et professionnel, se doter de repères factuels et objectifs, présenter et expliquer les bonnes pratiques agricoles

OU

- **identifier les atouts de son métier et exprimer sa fierté à l'exercer**, son rôle social, son action quotidienne et les perspectives des différentes filières

ET

- **repérer les plus-values et les limites de ses propres pratiques** au regard de ses objectifs
- **maîtriser les techniques de communication positive et/ou de médiation** : définir la posture et le vocabulaire adéquats, son rôle de communicant, s'approprier les expressions créatrices d'apaisement (choix de vocabulaire) ou suscitant l'intérêt et la mise en valeur.
- **définir un plan d'actions** individuel ou collectif à mettre en place à l'issue de la formation

Les modalités pédagogiques

Nous exigeons des temps de formation permettant une mise en perspective et une pratique sur des messages reçus en situation de travail.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *Méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation

La durée doit être de 7 h minimum.

Les compétences des formateurs

Les formateurs et formatrices **devront obligatoirement avoir une expertise dans la communication et/ou la médiation.**

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans la demande de financement dans la partie « *Moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations **débuteront entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021** et se termineront obligatoirement avant le 31/03/2022.

3. Sélection

Les critères de sélection

- L'adéquation aux objectifs de formation
- Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- L'adéquation au public visé.
- Les modalités pédagogiques proposées.
- Les compétences des formateurs

L'implication des organismes

Toute réponse à ce cahier des charges doit impérativement faire l'objet d'une séance de travail préalable avec la conseillère VIVEA du territoire concerné. Les organismes de formation s'engagent à collaborer avec VIVEA afin que le suivi ou l'évaluation des actions de formations puisse être effectué. Ils pourront être sollicités pour un bilan du dispositif ou des témoignages (stagiaire, formateur, partenaire) en vue d'une capitalisation et d'une diffusion.

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le Comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

- o **Le prix d'achat plafond et la prise en charge plafond** de VIVEA des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique sont fixés à **36 € TTC par heure/stagiaire**.
- o Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de **+ 2 € de l'heure/stagiaire si les modalités spécifiques de mobilisation** des stagiaires définies dans cet appel d'offre spécifique sont mises en œuvre.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA s'applique à cet appel d'offre spécifique.

Un stagiaire est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2000 €, fixé par le Conseil d'Administration de VIVEA. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire complémentaire.

Cas du transfert des acquis

Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est fixé à maximum 80 € TTC par heure/stagiaire.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier :

- Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type quizz, vidéo : le montant maximum d'achat et de prise en charge est de 45 € TTC par heure/stagiaire ;
- Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type serious game, plateforme de formation (LMS), mobil learning : le montant maximum d'achat et de prise en charge est 65 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- sur une session d'instruction (tous les troisièmes jeudi du mois) excepté en Août
- dans la priorité « **P1 – CONFORTER LA POSITION DU CHEF D'ENTREPRISE** » de l'appel d'offre permanent du Comité VIVEA PACA (R093).
- en cochant le **projet intitulé « Dialoguer »**

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Sandrine PAGE
pour les départements 04, 13, 84
✉: s.page@vivea.fr
☎: 06 77 80 31 39

Florence GIRAUD
pour les départements 05, 06, 83
✉: f.giraud@vivea.fr
☎: 06 75 66 48 89